

RENSEIGNEMENTS UTILES AUX FAMILLES

TROUSSEAU

Le trousseau de l'étudiant interne-externé doit comprendre obligatoirement :

- un traversin ou oreiller, une **alèse**, un drap housse et un drap de dessus, une couverture ou une couette avec un drap housse et une housse de couette (**litterie : 90 x 200**)
- une paire de chaussons pour l'accès à l'internat
- **Les sacs de couchage ne sont pas autorisés**
- **Seules les multiprises monoblocs avec interrupteur sont autorisées.** Les appareils à résistance électriques (bouilloires, fers à friser,...) sont interdits à l'internat.

Tous les étudiants doivent se munir :

- d'une tenue adaptée :
 - o pour le laboratoire : une blouse en coton obligatoire (**nylon interdit**)
 - o pour le sport : un survêtement + 1 short + 1 paire de baskets (usage extérieur) + 1 paire de baskets (usage intérieur)
- de deux cadenas pour les étudiants internes-externés et un pour les étudiants externes et demi-pensionnaires, de taille normale, de très bonne qualité pour la protection contre le vol, conformément au Règlement Intérieur
- d'une **gourde individuelle** au volume adéquat pour toutes les activités (sorties, travaux pratiques, EPS, ...)
- **pour les activités professionnelles** (voir EPI) :
 - o de chaussures de sécurité
 - o d'un vêtement imperméable de travail
 - o d'une tenue adaptée au travail d'atelier (pas de vêtements flottants)
 - o d'une paire de bottes de sécurité en caoutchouc

Le reste du trousseau est laissé à l'appréciation des familles, mais il doit être suffisant pour assurer à l'intéressé une tenue propre et correcte compte tenu du fait que le lycée ne comporte pas de lingerie (prévoir les sous-vêtements pour un change régulier, et le remplacement des draps tous les 15 jours au minimum).

FOURNITURES SCOLAIRES

Tous les étudiants sont tenus d'apporter dès la rentrée des cahiers, des classeurs (format A4) et les objets nécessaires à leurs études. Les enseignants préciseront leurs demandes particulières lors des premiers jours de classe.

Important : le forfait de copies de 35 € par étudiant est demandé pour les **EXTERNES au moment de l'inscription**. Le règlement se fera par chèque et transmis **avec le Dossier**. Ce forfait comprend **une carte de photocopies** remise à l'étudiant à la rentrée, ainsi que **des frais de reproduction**. La facturation aura lieu au cours du 1^{er} trimestre pour les étudiants demi-pensionnaires ou internes-externés.

Hors attribution, l'étudiant aura la possibilité d'acheter ponctuellement d'autres cartes de photocopies auprès du service comptabilité.

Il est fortement conseillé d'attendre la rentrée scolaire pour effectuer un achat, compte tenu des caractéristiques exigées par les programmes.

Prévoir **une clé USB** ainsi qu'un **courriel étudiant** pour tous les nouveaux afin d'avoir accès à l'ENT.

Équipements de Protection Individuelle (EPI)

Le lycée agricole de Tours-Fondettes agrocampus est engagé dans une politique de prévention des risques liée aux activités professionnelles.

Une aide régionale aux premiers équipements professionnels est accordée chaque année par le Conseil Régional du Centre-Val de Loire, aux élèves entrant en 2^{nde} professionnelle (voire à ceux accédant directement en 1^{ère} Bac pro). Vous trouverez les informations sur le site : <https://www.yeps.fr>, ainsi que les autres aides possibles.

Les équipements de protection sont obligatoires pour participer aux différents travaux pratiques en laboratoires, sur les exploitations du lycée et au cours des stages professionnels.

Dès le 1^{er} jour de rentrée scolaire, élèves et étudiants doivent être équipés.

Les familles devront acquérir les équipements nécessaires selon les normes de sécurité en vigueur, auprès de fournisseurs professionnels spécialisés de leur choix.

Il s'agit en fonctions des classes de :

Classes	Blouse blanche de laboratoire à bouton en coton	Chaussures hautes de sécurité	Bottes de sécurité	Bouchons anti-bruit	Combinaison double fermeture	Gants	Ensemble de pluie
2 ^{nde} GT Bac STAV Bac G	X						
Bac pro CGEA (<i>agri</i>) (2 ^{nde} pro / 1 ^{ère} et Terminale Bac pro)	X		X	X	X	X	
Bac pro CPH (<i>horti</i>) (2 ^{nde} pro / 1 ^{ère} et Terminale Bac pro)	X	X	X	X	X	X	
BTSA GEMEAU	X	X	X		X		
BTSA PH	X	X			X	X	
BTSA PA	X		X		X	X	
BTSA VO	X	X			X	X	X

De plus, les élèves en Bac pro CPH, doivent se munir d'un sécateur et d'un greffoir.